

LES AMÉNAGISTES RÉGIONAUX, LES TERRITOIRES EN HARMONIE AVEC LES MILIEUX DE VIE



Association
des aménagistes régionaux
du Québec

Les aménagistes régionaux sont regroupés au sein de l'Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ). Créée en 1984, l'AARQ a comme mission de regrouper les professionnels du domaine de l'aménagement du territoire, oeuvrant principalement au sein des MRC et des autres organisations municipales supralocales, afin de leur offrir un lieu d'échanges, de favoriser leur perfectionnement professionnel continu et de représenter leurs objectifs et opinions en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme. Pour répondre à ses objectifs, l'AARQ met tout en œuvre pour offrir à ses membres des services qui répondent à leurs attentes.

Renseignements :
www.aarq.qc.ca, administration@aarq.qc.ca, 418 524-4666

Chaque année, l'AARQ organise principalement deux activités de formations, d'informations et d'échanges. D'une durée de trois jours, le congrès et le colloque régional des aménagistes régionaux attirent en moyenne 125 professionnels venus des quatre coins du Québec. En plus de l'organisation de ces deux activités, l'AARQ publie la revue intitulée *L'Aménagiste*. Publiée en raison de 3 ou 4 fois par année, *L'Aménagiste* est disponible en version PDF sur le site Web de l'AARQ, et ce gratuitement. L'AARQ participe également aux différentes consultations publiques liées au domaine de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Sa présence est en croissance sur les tables de concertation qui concernent son champ d'intérêt. L'AARQ est un acteur dynamique du domaine de l'aménagement du territoire au Québec et elle conclut des partenariats avec d'autres acteurs du milieu. Par exemple, en 2006, conjointement avec l'Ordre des urbanistes du Québec, l'AARQ a tenu les premiers États généraux de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme.



Le **mandat** des **aménagistes régionaux** est de faire correspondre, en matière d'aménagement du territoire à l'échelle supralocale, les aspirations des élus municipaux dans le respect des orientations gouvernementales, et ce, conformément au cadre législatif.

Une pratique de développement durable

Les aménagistes régionaux oeuvrent à ce que le développement des territoires s'effectue en respectant un équilibre entre les variables sociale, environnementale et économique des milieux de vie. C'est à la suite de l'analyse des besoins des populations, de l'état de l'environnement et de la situation économique des milieux de vie, qu'ils recommandent aux autorités d'adopter différentes mesures d'aménagement. Leur travail fait en sorte que sur les territoires soient réunies les conditions propres à la recherche de l'équilibre dans le développement, tout en préservant et en mettant en valeur le milieu et le cadre de vie des collectivités.

Des professionnels polyvalents

Au sein des organisations municipales supralocales, les aménagistes régionaux occupent souvent plus d'une fonction dans le cadre de leur mandat. Gestionnaire, coordonnateur, conseiller et analyste en sont des exemples. Il s'agit de professionnels possédant les compétences et les connaissances nécessaires à la direction et à la coordination d'équipes multidisciplinaires, à l'élaboration, la révision et la mise en oeuvre des schémas d'aménagement et de développement (SAD) et à la tenue de consultations publiques.

Les aménagistes régionaux ont une importante connaissance des différentes lois et règlements touchant l'aménagement du territoire et maîtrisent les notions de cartographie. Leur grande polyvalence repose sur une formation universitaire, caractérisée par la multidisciplinarité. En 2009, 35 % des aménagistes régionaux étaient diplômés en urbanisme, 27 % en géographie et 24 % de la maîtrise en aménagement du territoire et développement régional. Plus de la moitié de ces professionnels possèdent au-delà de 15 années d'expériences en aménagement du territoire à l'échelle supralocale.